



L'interview de Dieudonné Massi Gams est contenue dans Cameroon Tribune en kiosque le mercredi 17 janvier 2017, le président de la Commission nationale anti-corruption décrit quelques attitudes des faux agents de la CONAC (Commission National Anti-Corruption) et appelle les usagers à faire preuve de plus de vigilance.

### **Quelles sanctions ont été prises à l'encontre des faux agents de la CONAC rattrapés ?**

La Conac, lorsqu'elle est informée de la présence de faux agents diligente, en collaboration avec les forces de l'ordre, soit une enquête, soit une action par intervention rapide (AIR) à l'effet de prendre les suspects la main dans le sac en flagrant délit de corruption. Une fois les faits établis, ils sont mis à la disposition de la Justice pour répondre de leurs actes. Pour le cas spécifique de Bertoua, les enquêtes ont été menées et certaines victimes ont été identifiées. Elles ont expliqué le mode opératoire de l'arnaqueur. Ce dernier devra répondre de ses actes.

### **Quelles sont les mesures prises pour éviter ces arnaques à l'avenir ?**

La Conac opère un travail de sensibilisation et d'éducation des populations à l'intégrité. Les escrocs ne réussissent jamais à arnaquer des citoyens honnêtes. Ils atteignent en revanche, très aisément, ceux qui ont adopté la corruption comme mode de vie, ainsi que les prévaricateurs de la fortune publique. Dans l'optique de mieux informer le public, la Conac

organise régulièrement des caravanes de sensibilisation à la lutte contre la corruption dans les différentes régions du territoire. Ces événements, très médiatisés, permettent de distribuer des documents sur lesquels se trouvent tous les contacts de la Conac et qui proposent une méthode efficace pour dénoncer les actes de corruption. L'institution réalise et diffuse aussi des émissions radiophoniques et télévisées dans lesquelles sont exposés des cas de pratiques de corruption mis à nu par la Conac. Ce procédé sert d'avertissement à tous ceux qui seraient tentés d'arnaquer ou de corrompre.

### **Que recommandez-vous aux usagers pour distinguer les vrais des faux agents de la Conac ?**

Les usagers doivent exiger la présentation d'un ordre de mission signé de la hiérarchie de la Conac à toute personne qui se présente comme agent de cette institution. En cas de doute, ils peuvent appeler nos services au numéro 222 203 732 ou alors saisir le service de police ou de gendarmerie le plus proche. Les usagers doivent en outre être au courant des stratagèmes utilisés par les faux agents ; en l'occurrence, la présentation de faux documents de la Conac, l'utilisation du sigle de la Conac à des fins personnelles, les chantages et intimidations par voie téléphonique, l'exigence et la perception des pots-de-vin entre autres. Il est important de signaler que les agents de la Conac en mission sur le terrain sont entièrement pris en charge par leur institution et ne réclament jamais de l'argent aux mis en cause. Il convient aussi de préciser que la Conac n'a pas de démembrement dans les régions. Par conséquent, tout individu qui se présenterait comme représentant de la Conac dans n'importe quelle circonscription administrative du Cameroun est un arnaqueur. En définitive, l'intégrité et la transparence dans la gestion de la fortune publique demeurent la solution idoine pour faire cesser cette pratique.